

Clin d'œil d'Essuiles & ses hameaux

Décembre 2019



Ecole de St-Rimault



*Ecole
d'Essuiles*



L'INGÉNIOSITÉ,
notre force
pour demain !





Art et Savoir-Faire du Bâtiment

- CHAUFFAGE TOUTES ENERGIES
- CLIMATISATION, TRAITEMENT D'AIR, VENTILATION
- PLOMBERIE – SANITAIRE, TRAITEMENT DE L'EAU
- COUVERTURE, ETANCHEITE, ZINGUERIE

sarl.asfb@wanadoo.fr – Tél. : 03 44 77 07 35
1 rue des Poissonniers 60120 ANSAUVILLERS - RCS B 403 687 833



SPA D'ESSUILET ET DE L'OISE

FERME D'ESSUILET

60510 Essuiles
Tél. : 03 44 48 02 50
Fax : 03 44 45 80 78
E-mail : spa-essuilet@orange.fr



Le Refuge d'Essuilet, toute son équipe et ses animaux à l'adoption, vous accueillent du :
lundi au samedi, de 14h00 à 17h30.
(fermé le dimanche et les jours fériés)

SARL Emmanuel CRAPOULET

TERRASSEMENT - DEMOLITION
TRANSPORT - LOCATION ENGIN TP -
TRAVAUX FORESTIERS

Mr. Emmanuel CRAPOULET
Gérant - 06.12.55.52.53

Tel : 03.44.04.86.85 / Fax : 03.44.04.86.30
emmanuel.crapoulet@wanadoo.fr

32 rue de Berlure
60220 CAMPEAUX

GLACET T.P.



- Terrassements
- Assainissements
- Tout à l'égout
- Parking et chemins d'accès
- Location Pelles et tracto-Bennes
- Mini-pelle

1, rue de Laversines - 60510 FOUQUEROLLES
Tél. : 03 44 80 39 09 • Portable : 06 85 43 95 07
E-mail : bernard.glacet@cegetel.net

*Célébrez vos événements
pas comme les autres!*



AU REFUGE DES 3 OURS
Maisons d'hôtes • Cabanes insolites • Recreations

AU REFUGE DES 3 OURS
(mariage, baptême, anniversaire, réunion de famille, ...)

6 Chemin du champ Robert - 60510 ESSUILES
contact@lerefugedes3ours.fr

Tél. 03 44 80 37 50
Réservation et meilleur tarif sur notre site
www.lerefugedes3ours.fr

la mie doree

boulangerie/pâtisserie
dmickael6@hotmail.fr
514 rue du cayen
60480 Montreuil-sur-Breche
09/67/72/91/33
face book : la mie doree
Pizza tous les jeudis soir
de 19 h à 20 h 30

Horticulteurs - Vente au détail

VASSEROT-MERLE

55, rue de Crèvecœur
60120 BRETEUIL-SUR-NOYE

Tél. : 03 44 07 02 70



SEDEI
RESEAU PROCIVIS

AGENCE IMMOBILIÈRE
TRANSACTION,
LOCATION
ADMINISTRATION DE BIENS,
SYNDIC

49, rue de Malherbe - 60000 BEAUVAIS
Tél. : 03 44 11 12 30

9 bis, rue Clément Ader - 60200 COMPIÈGNE
12, rue des Gourneaux - 60200 COMPIÈGNE
14 Place de l'Hôtel-de-Ville - 80000 AMIENS
16 Avenue Foch - 77500 CHELLES



Le mot du Maire

Chers concitoyens,

L'année 2020 sera marquée par les élections municipales des 15 et 22 mars, temps fort pour chacun d'entre nous. C'est à chaque fois une forte mobilisation dans notre commune et nous espérons que cela continue. Sachez que votre équipe en place sollicitera à nouveau vos voix afin de continuer à œuvrer pour votre bien et celui de la commune. N'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale avant le 07 février 2020 pour ceux qui n'y figurent pas encore.

Depuis plusieurs années votre conseil municipal vote à l'unanimité pour ne pas augmenter les impôts. En 2019, nous avons une fois de plus voté en ce sens. Pour autant, nous continuons à entretenir nos bâtiments, nos voiries...En mars 2020, l'éclairage public de toute la commune sera remplacé par des lampes à Led afin d'avoir une meilleure visibilité tout en réduisant notre facture d'énergie.

Beaucoup de personnes se réjouissent de l'ouverture du secrétariat de Mairie du mardi au samedi et j'en suis ravi. Le colis des aînés est toujours très apprécié ainsi que le bon de secours. Cette année nous distribuons 52 colis.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants de la commune et je les invite à venir se présenter en Mairie, je les en remercie à l'avance.

Je présente tous mes vœux aux bébés de l'année 2019 : Naëlle, Bénédicte, Mathéo, Andreas et Joséphine, et bien sûr j'ai toujours une pensée pour ceux qui nous ont quittés : Geneviève, Alain, Claude, Guy et Albert, qu'ils connaissent le bonheur éternel.

Je remercie vivement toutes les entreprises qui ont participé à la diffusion de notre journal.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous le dimanche 05 janvier 2020 à 18 heures à la salle polyvalente d'Essuiles pour les vœux de la municipalité en compagnie d'élus. Le feu d'artifice qui n'a pu être tiré le 13 juillet à cause de la sécheresse clôturera cette cérémonie.

Bonnes fêtes à tous,

Votre Maire,

Régis VANDEWALLE

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

Le neuf avril deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle de la mairie, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : Mesdames Emeline CAYER, Aurélie ROBERT, Christiane MATHYS, Fabienne CHANTRELLE, et Messieurs Jean-Luc WINDERICKX, Christian SCHNEIDER, Philippe REZONJA, Michel BREGEARD, Valéry JOSSELIN.

Absente excusée : Nadine DORTU

Pouvoir : Monsieur Grégory KALINKA donne pouvoir à Madame Emeline CAYER

Monsieur Wielfried FOUQUART donne pouvoir à Monsieur Régis VANDEWALLE **Secrétaire de séance** : Aurélie ROBERT

Monsieur Le Maire demande si l'on peut faire un ajout à l'ordre du jour : Travaux éclairage public, adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de valider le compte rendu du précédent conseil municipal qui leur est parvenu par courrier. Un point est revu : Concernant la nomination de Monsieur Christian SCHNEIDER, 2^{ème} adjoint, à la commission de contrôle du REU, qui ne pouvait se faire car déjà titulaire d'une délégation, c'est Madame Fabienne CHANTRELLE, conseillère, qui a été désignée.

Suite à cette rectification, le précédent compte-rendu est approuvé par l'ensemble des élus présents.

➤ Délibération n°2019-01 : Dissolution du CCAS

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De dissoudre le CCAS au 31 décembre 2018 ;
- D'exercer directement cette compétence ;
- De transférer le budget CCAS dans celui de la commune ;

➤ Délibération n°2019-02 : Compte de gestion et compte administratif 2018 du CCAS

Le compte administratif 2018 se présente comme suit :

<u>Section de Fonctionnement :</u>		<u>Section d'Investissement :</u>	
Dépenses	3 920.00 €		0.00€
Recettes	3 500.00 €	<u>Résultat de l'ensemble :</u>	1 077.25 €
Excédent reporté 2017	1 497.25 €		

➤ Délibération n°2019-03 : Affectation des résultats de clôture du CA 2018 du CCAS

Après avoir adopté le compte administratif 2018, dont les résultats, conformes au compte de gestion 2018 du CCAS, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 077.25 € au compte 002 du budget principal de la commune.

➤ Délibération n°2019-04 : Compte de gestion et compte administratif 2018 de la commune

Le compte administratif 2018 se présente comme suit :

<u>Section de Fonctionnement :</u>		<u>Section d'Investissement :</u>	
Dépenses	305 056.42 €	Dépenses	53 230.95 €
Recettes	345 182.20 €	Recettes	330 078.03 €
Excédent de clôture	40 125.78 €	Excédent de clôture	276 847.08 €

Résultat de l'ensemble : **316 972.86 €**

➤ Délibération n°2019-05 : Affectation des résultats de clôture du CA 2018 de la commune

le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter la somme de 36 969.09 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »
- d'affecter la somme de 258 341.88 € correspondant à l'excédent de fonctionnement au compte 002.

➤ Délibération n°2019-06 : Vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des 3 taxes communales.

➤ Délibération n°2019-07 : Travaux d'entretien de la voirie communale confiés à la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2019.

Le Conseil municipal, décide de réaliser au cours de l'année 2019 les travaux de réparations et revêtements superficiels des voiries suivantes :

Voirie concernée	Coût des travaux
Route du Fay	1 844.80 €
Rue de la Chaussée	5 632.19 €
Route du Marais	2 219.87 €
Chemin de la Tour	3 981.90 €

Montant H.T. de l'offre	13 678.76 €
Révision 13.79 %	1 886.30 €
T.V.A. 20 %	2 219.87 €
Montant T.T.C de l'offre	18 678.07 €

➤ **Délibération n°2019-08 : SE60**

- Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés
- Vu la nécessité de procéder aux travaux de : Eclairage Public - EP - AERIEN - Ensemble Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux
- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- En section d'investissement, à l'article **204158**, les dépenses afférentes aux travaux **40 244,54 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
- En fonctionnement, à l'article **6042**, les dépenses relatives aux frais de gestion **7 724,48 €**
- **Prend Acte** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
- **Prend Acte** du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

➤ **Délibération n°2019-09 : SE60 : amortissement des travaux d'enfouissement**

Vu l'obligation d'inscrire au budget communal les amortissements des dépenses des travaux du SE60 :

- Remplacement d'armoires Eclairage Public et lanternes sur RD Hameau de Coiseaux + diverses rues,
- Extensions Eclairage Public souterraines + aériennes, au cimetière, Chemin du Champ Robert, Cavée Boyard et rue d'en Bas, le Conseil Municipal,
 - o décide un amortissement des dépenses sur 3 ans,
 - o d'inscrire au budget aux articles : Fonctionnement au 6811-042 et Investissement au 28041581-040

➤ **Délibération n°2019-10 : Budget 2019 de la commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et vote le budget de l'exercice 2019 qui se résume ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Recettes	566 740.88 €	Recettes	322 690.06 €
Dépenses	566 740.88 €	Dépenses	322 690.06 €

➤ **Délibération n°2019-11 : Colis des aînés**

Vu qu'un colis de Noël est distribué chaque année pour les personnes de la commune âgées de 70 ans et plus, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'offrir un colis de Noël pour les personnes de 70 ans et plus pour l'année 2019.

➤ **Délibération n°2019-12 : Bons secours**

Vu la délibération n°2019-01, portant sur la dissolution du CCAS au 31 décembre 2018, et la compétence transmise au Conseil Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'attribuer un bon de secours en argent d'une valeur de 80€ pour les personnes de 70 ans et plus ainsi qu'à celles titulaires d'une carte d'invalidité pour l'année 2019.

➤ **Questions diverses**

- Remerciements de concitoyens face à l'épisode neigeux de cet hiver, bien géré par la commune.
- 14 mai 2019 : Changements de fréquences de la TNT. Le 14 mai prochain, d'importants travaux auront lieu sur le réseau de télévision, s'inscrivant dans le cadre des décisions prises par le Premier ministre afin de permettre la libération de certaines fréquences hertziennes par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit (4G et à l'avenir 5G). Ces travaux auront un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par antenne râteau. En effet, ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 14 mai 2019.
- Passage à 30 km/h dans les rue de Coiseaux l'Eau, Coiseaux le Bois, une partie de la rue de la Chapelle et rue d'en Bas.
- Le Conseil Municipal donne son accord à l'animation communale pour qu'une activité tricot, broderie se mette en place.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 40.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2019

Le quatorze juin deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle de la mairie, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : Mesdames Emeline CAYER, Christiane MATHYS, Fabienne CHANTRELLE, Nadine DORTU et Messieurs Jean-Luc WINDERICKX, Christian SCHNEIDER, Philippe REZONJA, Michel BREGÉARD, Grégory KALINKA, Wiefried FOUQUART. **Absent excusé :** Madame Aurélie ROBERT et Monsieur Valéry JOSSELIN **Secrétaire de séance :** Christiane MATHYS.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de valider le compte rendu du précédent conseil municipal qui leur est parvenu par courrier. Aucune remarque, le précédent compte-rendu est approuvé par l'ensemble des élus présents.

➤ **Préparation du 14 Juillet 2019**

Le thème du concours qui a lieu chaque année est : concours de brouette fleurie et/ou décorée.

➤ **Informations diverses**

• La Communauté de Communes du Plateau Picard réalise des travaux de gravillonnages Rue de la Chaussée à St-Rimault le vendredi 21 juin 2019. Durant les travaux, le stationnement sera interdit et la vitesse réduite à 30km/h.

• Le Conseil Municipal rejette la mise en place d'une convention de partenariat avec le Département pour le Pass'Etude Citoyen, permettant à de jeunes oisiens majeurs qui souhaitent acquérir des équipements nécessaires, hors portables et accessoires, à la poursuite de leurs études, en contrepartie d'une contribution citoyenne de 35h, car la municipalité n'a ni la structure, ni le personnel pour pouvoir mener à bien cette mission.

• Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil le compte rendu de la réunion qui a eu lieu au SMOTHD concernant le développement de l'outil « ONE » et l'avantage d'un ENT pour les élèves du premier degré. Il s'agit d'un outil partagé par tous les acteurs de la communauté éducative et une interface privilégiée de communication, collaboration et production. L'ENT est utilisé pour mettre en relation la communauté éducative, les élèves, les parents et la collectivité pour renforcer les communications. Les données à caractère personnel sont protégées et les données scolaires sont conservées le temps nécessaire. Elles sont hébergées en France.

Accessible sur smartphone, tablette ou ordinateur, les parents restent informés des actualités.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que le SIRS, regroupement scolaire de la commune, étudie la proposition de mettre l'ENT dans les classes.

• Un courrier sera fait à Madame CHAPUT, intervenante psychologue de l'école, qui utilise la salle de fêtes pour ses rendez-vous et qui ne respecte pas les modalités, de rangement et de propreté, affectées à cette salle.

➤ **Questions diverses**

• Le Conseil Municipal est amené à réfléchir sur comment sécuriser l'arrêt de car à Coiseaux.

• La question du matériel de nettoyage à la salle des fêtes pose problème : serpillères anciennes et trop petites. Le Conseil demande si l'achat d'un chariot de ménage afin d'améliorer les conditions de nettoyage est possible. M. et Mme Frédéric FOUQUART, habitants de la commune, proposent d'offrir un chariot. Une lettre de remerciement leur sera adressée.

• Le calvaire abîmé n'est toujours pas réparé malgré le devis accepté en septembre 2018 de l'entreprise LCD Concept à La Rue St Pierre. Un rappel précisant l'urgence des travaux lui sera fait.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 10.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

Le vingt septembre deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle de la mairie, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : Mesdames Emeline CAYER, Aurélie ROBERT, Christiane MATHYS, Fabienne CHANTRELLE, Nadine DORTU et Messieurs Jean-Luc WINDERICKX, Christian SCHNEIDER, Philippe REZONJA, Michel BREGEARD, Grégory KALINKA, Wiefried FOUQUART. **Absent excusé** : Valéry JOSSELIN **Pouvoir** : aucun **Secrétaire de séance** : Emeline CAYER.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de valider le compte rendu du précédent conseil municipal qui leur est parvenu par courrier. Monsieur le Maire précise que le courrier pour la psychologue de l'école Madame CHAPUT n'a pas eu à être fait : elle est remplacée par Madame BAGOURD, qui dépend du RASED de Bresles et qui préviendra la Mairie si besoin d'un local pour ses interventions.

Aucune autre remarque, le précédent compte-rendu est approuvé par l'ensemble des élus présents.

➤ **Présentation du Centre Social de Froissy**

Madame Laëtissia CHANOINE, Directrice du Centre Social de Froissy, est venue présenter les différentes actions et services proposés : services pour les seniors, les familles, les formations possibles, les débats intergénérationnels, le service animation enfance/jeunesse et des aides pour faciliter l'insertion.

Proposé pour les enfants/jeunes de 3 à 17 ans.

Le Conseil Municipal propose de comparer avec les services de la Communauté de Communes du Plateau Picard, afin de ne pas faire d'activités doublons et de risquer une facturation inutile.

➤ **Informations diverses**

• **Tarif de l'eau** : Monsieur le Maire informe qu'une renégociation du tarif de l'eau est en cours par le Syndicat des Sources. Il précise que l'eau de la commune est de bonne qualité et qu'une réserve convenable est disponible.

• **Vidéo-surveillance** : Après étude des tarifs et des agencements électriques disponibles sur la commune, la pose de caméras de vidéo-surveillance aux points de tri a un coût élevé, et aucune subvention n'est possible par la Communauté de Commune en charge de la collecte. A voir si d'autres subventions sont possibles.

- **Tri sélectif** : A partir du 1^{er} octobre, le tri évolue sur le Plateau Picard. La Communauté de Communes du Plateau Picard et le Syndicat Mixte du Département de l'Oise mettent en place l'élargissement et la simplification du geste de tri, en partenariat avec CITEO.

- Concrètement, à partir de cette date : **TOUS LES EMBALLAGES et TOUS LES PAPIERS** se trient et sont à déposer ensemble dans une seule et même colonne équipée d'un plastron jaune. Cela concerne : les emballages en papier/carton, en

- polystyrène, en plastique (bouteilles et flacons mais aussi les pots et barquettes, les films...), en acier/aluminium...et tous les papiers : papiers de bureau, journaux, magazines, prospectus, courriers commerciaux. Les emballages en verres, quant à eux, sont toujours à jeter dans la colonne appropriée (plastron vert).

- Avec plus de déchets recyclables collectés et des consignes simplifiées, l'objectif est de permettre aux habitants de trier plus facilement et de réduire encore le volume de leur poubelle. La progression du recyclage constitue un enjeu national dont les bénéfices environnementaux sont réels et immédiats.

Une campagne d'information va être engagée par la CCPP, afin de relayer les informations de cette opération.

- **Regroupement scolaire** :

Pour cette année 2019-2020, le regroupement comptabilise 117 élèves, répartis comme suit :

Essuilles St-Rimault : 52 élèves Fay-St-Quentin : 51 élèves Rémérangles : 14 élèves

Les travaux de réhabilitation du préau de l'école de St-Rimault ainsi que la création d'un local d'archives sont terminés.

Il a été relevé que cette année aucun problème dans le car ou à la cantine n'est à déplorer.

Le Président du SIRS, Monsieur Hubert PROOT, nous a fait part d'une note : au vu des effectifs de la cantine cette année, les plus grands seront susceptibles, occasionnellement, de faire le trajet école maternelle / salle des fêtes du Fay-St-Quentin à pied. En effet le nombre de places disponibles dans le car ne sera parfois pas suffisant. Les enfants qui effectueront le trajet à pied, seront accompagnés de 2 encadrants. Nous comptons sur votre compréhension.

Facture cantine : un souci au niveau de la Trésorerie a fait décaler le paiement des factures : celle de juin est arrivée en septembre ; tout est mis en œuvre pour éviter que ces désagréments ne se reproduisent.

- **PLU** : Le 03 octobre est prévue une réunion ayant pour ordre du jour la présentation des esquisses d'aménagements réalisées sur deux secteurs de la commune. Monsieur le Maire rappelle qu'à cette issue une enquête publique sera réalisée et qu'il faudra débattre de sa clôture, ce qui, niveau délai, peut amener un PLU terminé vers fin 2020.

- **Voirie** : Le tour de la commune a été fait par l'entreprise Oise TP afin de refaire les réparations de voiries. De plus, un devis est demandé à l'entreprise T1 GROUP, pour refaire les passages piétons sur Hatton et St-Rimault, fortement dégradés. Pour des raisons de sécurité, et vu le fort trafic routier, Monsieur Bruno GOSENT ne peut s'en charger. Il a néanmoins effectué les peintures sur voiries de la commune.

- **Subvention** : Le Fonds Olivier DASSAULT pour la Défense et le Développement de la Ruralité accepte de participer au financement de l'acquisition de 120 chaises pour la salle communale, à hauteur de 1 500 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette aide financière.

En fonction du nombre et de la qualité des anciennes chaises restantes, une vente par lot aux habitants est envisagée. Une information sera faite.

- **Monsieur Bruno GOSENT** : Monsieur le Maire rappelle que Monsieur GOSENT n'est pas un agent technique appartenant à notre collectivité. Son entreprise, Au Jardin Fleuri, est une entreprise de prestations de services, facturées à la commune, permettant l'entretien, les réparations, et répondant aux différentes demandes du Conseil Municipal, agissant en fonction de ses disponibilités ayant également des obligations sur d'autres chantiers extérieurs.

- Monsieur le Maire demande donc que les doléances soient faites à la Mairie directement.

➤ **Questions diverses**

- **Les pigeons à l'Eglise posent problèmes** : dégradations de la toiture et trop de fientes. Le Conseil Municipal est amené à réfléchir sur la pose de barrières en bordures de toit, spécialement étudiée pour ce genre de situation.

- **Calvaire (Coiseaux)**: toujours pas de nouvelles malgré un devis accepté en septembre 2018 de l'entreprise LCD Concept et plusieurs relances. Les relances continuent.

- **Affaissement à la coopérative d'Hatton** : des sondages sont à faire pour évaluer les dégâts et les travaux à effectuer. La question est posée à savoir à qui appartient cette parcelle, et des recherches cadastrales seront effectuées.

- **Loi Blanquer** : le drapeau français et européen ainsi que la Marseillaise doivent être affichés dans les classes de nos écoles. Le Conseil Municipal réfléchi sur le budget de cette opération.

- **Fibre** : Des habitants de la commune restent encore aujourd'hui non éligible à la fibre. SFR domine aujourd'hui le terrain, mais Orange devrait arriver en fin d'année.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 10.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2019

Le vingt-sept novembre deux mil dix-neuf, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle de la mairie, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : Mesdames Emeline PETIT, Christiane MATHYS, Fabienne CHANTRELLE, Nadine DORTU et Messieurs Jean-Luc WINDERICKX, Christian SCHNEIDER, Philippe REZONJA, Michel BREGEARD, Grégory KALINKA, Valéry JOSSELINE.

Absent excusé : Aurélie ROBERT

Pouvoir : Wielfried FOUQUART donne pouvoir à Régis VANDEWALLE

Secrétaire de séance : Nadine DORTU

Monsieur le Maire demande aux membres présents de valider le compte rendu du précédent conseil municipal qui leur est parvenu par courrier. Monsieur SCHNEIDER fait la remarque concernant la psychologue qui continue de venir à la salle des fêtes sans avoir au préalable prévenu la Mairie comme cela a été demandé. Le RASED de Bresles sera appelé pour mettre en place un planning de visite. Aucune autre remarque, le précédent compte-rendu est approuvé par l'ensemble des élus présents.

➤ **Convention de groupement de commande entre la commune et la Communauté de commune du Plateau Picard pour l'entretien annuel de la voirie**

Sur Proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Autorise M. le Maire à adhérer, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, au groupement de commandes entre les communes concernées et la Communauté de communes du Plateau Picard pour l'entretien annuel des voies communales, **désigne** la Communauté de communes du Plateau Picard coordonnateur du groupement.

➤ **Modifications statutaires du Syndicat d'Energie de L'Oise (SE60)**

Monsieur le Maire informe d'une délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 23 octobre relative à une modification statutaire visant à améliorer l'organisation territoriale du syndicat avec une offre de services fiabilisée et élargie en direction des communautés de communes / agglomération et communes adhérentes.

Ces modifications portent principalement sur :

- une mise en conformité règlementaire de la compétence mise en souterrain
- une mise en conformité règlementaire de la compétence maîtrise de la demande en énergie
- la possibilité d'adhésion au SE60 des communautés de communes / agglomération, totalement ou partiellement incluses dans le périmètre du SE60.
- une refonte du découpage des Secteurs Locaux d'Energie suite à la disparition des cantons
- un resserrement du nombre de délégués au comité pour une gouvernance plus agile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** le projet de statuts tel qu'annexé à la délibération.

➤ **Décisions modificatives**

Monsieur le Maire informe qu'il a été pris à l'article des dépenses imprévues en investissement (chap 020) la somme de 4 060 € afin de régler : Achat aspirateur : 273.24 €, achat élagueuse : 760 €, achat de 120 chaises pour la salle communale : 2 800 €.

Ainsi qu'à l'article des dépenses imprévues en fonctionnement (chap 022) la somme de 1200 € afin de régler la société LEASECOM de 1 184.40 € concernant la fin de contrat du défibrillateur chez eux et passage chez ACVS pour un meilleur tarif. (La société ACVS a remboursé à la commune la somme de 1 184.40 €)

➤ **Echange parcelles**

Monsieur le Maire informe qu'un courrier de Monsieur Lemaire Claude lui est parvenu afin de proposer un échange de parcelles :

Echange de la parcelle B 665 pour 12a80 lieu-dit Le Petit Marais de Coiseaux appartenant à la commune, contre :

- La parcelle B 471 pour 6a27 lieu-dit Essuiles le Village Est
- La parcelle B 483 pour 13a03 lieu-dit Le Courtil Papo, pour un total de 19a30, lui appartenant.

Les parcelles seraient échangées en l'état, sans soulte, et Monsieur LEMAIRE Claude prendrait en charge tous les frais de notaires relatifs à l'acte.

Le Conseil Municipal, décide, de donner une suite favorable à la demande de Monsieur LEMAIRE Claude, avec **11 voix pour et 1 voix contre**.

Accepte l'échange.

➤ **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le Conseil Municipal est amené à prendre une décision concernant le PLU.

Vu la proposition de Monsieur DANSE, de la Société A.E.T. ayant en charge la réalisation du PLU, de créer des lotissements au sein du bourg, le Conseil Municipal, **rejette avec 6 voix contre, 5 voix abstention et 1 voix pour**, la proposition de A.E.T, **décide** de valider la proposition comme vu à la dernière réunion de commission d'urbanisme du 02 mai 2019, à savoir que la commune souhaite garder ses caractéristiques rurales et préserver ses poumons verts, la volonté est de combler les dents creuses et de poursuivre son urbanisation le long des voies déjà existantes dans des secteurs déjà partiellement urbanisés.

➤ Personnel communal : participation mutuelle et attribution de chèques cadeaux pour les fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire fait la proposition d'instaurer une participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre d'une procédure de labellisation.

Le Conseil Municipal accepte avec 11 voix pour et 1 voix contre de proposer le projet de délibération au Comité Technique.

Monsieur le Maire propose également une attribution de chèque cadeau pour le personnel communal pour les fêtes de fin d'année 2019 :

Le Conseil Municipal décide, avec 11 voix pour et 1 voix contre d'attribuer un chèque cadeau.

➤ Clin d'œil et colis des aînés

La confection et la distribution des colis ainsi que de Clin d'œil 2019 est prévu pour le 20 décembre 2019. Cette année, 52 colis seront distribués.

➤ Questions diverses

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal :

- Pour le bien-être de tous les habitants, un arrêté concernant la divagation des chiens sur la commune a été pris le 12 novembre 2019. Consultable en mairie.

- Des subventions anciennes ont fait l'objet d'un paiement exceptionnel du Conseil Départemental de l'Oise :

De 2008 : Assistance à maîtrise d'ouvrage aux études préalables à l'assainissement 600 €

De 2008 : Etudes préalables à l'assainissement collectif 4 540 €

De 2009 : Travaux de bordurages, rue du Plessiers 2 820 €

De 2012 : Réhabilitation des huisseries de l'école 1 300 €

Pour un total de 9 260 €

- Le changement des radiateurs de l'école de St-Rimault sera prévu au budget 2020 et des devis ont été demandés.
- Une plainte a été déposée par la commune pour des dégradations faites sur le terrain de foot d'Essuiles le dimanche 24 novembre 2019. Le terrain a été abîmé par des voitures effectuant des rodéos et des menaces ont été dites.

Questions des conseillers :

- L'estrade à l'Eglise se dégrade : le nécessaire va être fait.
- Lors d'offices à l'Eglise, il a été remarqué que des voitures étaient garées jusqu'au seuil de l'Eglise, ce qui n'est pas acceptable : l'achat de poteaux démontables est envisagé.

- Problèmes de circulation autour de l'Eglise lors d'évènements, à réfléchir.

- La ventilation dans la cuisine et l'arrière-cuisine de la Salle des fêtes pose problème : des devis pour la pose d'une VMC vont être effectués.

- Arrêt de bus à St-Rimault : il faudrait rallonger la dalle : non pris en charge par la Communauté de Communes.

- Problème d'une retenue d'eau qui se forme à La Renardière, l'idée de faire un puisard est envisagée, un devis auprès d'une entreprise va être demandé.

- Il est demandé de mettre en berne le drapeau français en hommage aux 13 militaires tués lors de leur mission au Mali, accepté par tous les membres du conseil.

- Problème à la cantine : trop de grossièretés et des soucis lors des repas. M.PROOT en sera informé.

- Pas de lumière à l'arrêt de car d'Essuiles, le Conseil Départemental sera prévenu de l'ampoule certainement grillée.

- Les vœux du Maire sont prévus le dimanche 05 janvier 2020 à 18 heures et seront suivis d'un feu d'artifice.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 50.



Regroupement scolaire Essuiles,
St-Rimault, Rémérangles,
Le Fay St-Quentin

Effectif = 117 élèves répartis comme suit:

Essuiles : 17 CP et 9 CE1 = 26 élèves avec M. MARGARON.

St Rimault : 5 CM1 et 21 CM2 = 26 élèves avec Mme SCHAKENRAAD.

Le Fay St-Quentin : Maternelle

Classe Mme VAN COILLIE et Mme SYS : 2 toutes petite section, 16 petites section et 4 moyennes section = 22 élèves.

Classe Mme CADAS-DELAHOUCHE et Mme DA SILVA PICARD : 10 moyennes section et 10 grandes section = 20 élèves.

Rémérangles : 16 CE2 et 7 CM1 = 23 élèves avec Mme PESTEL.

Représentants des parents d'élèves au conseil d'école:

Essuiles : Mmes DEMONCHY et MILLE.

St Rimault : Mmes LEPILLET et MOUNAIX.

Le Fay St-Quentin : Mmes MOUTAUD, MULOT, CANYADRE et M. CAYROL.

Rémérangles : Mmes WATTEMENT et M. LESCURE.



Manifestations diverses :

En octobre 2019, en CM1/CM2, une intervention de Mme NEBOUT, parent d'élève formatrice aux gestes de premiers secours, a été menée.

Les CM2 :

Le mardi 14 janvier à 18h00, dans le cadre de la liaison CM2/6^{ème}, les élèves de CM2 seront invités à visiter le collège. Début 2020, des professeurs du collège viendront à l'école de St-Rimault pour montrer et expliquer comment ils assurent leur enseignement.

Le jeudi 07 mai 2020, les élèves participeront au Challenge d'Athlétisme et à la course ELA organisés par le collège.

Le mardi 02 juin 2020, la classe ira visiter le collège.

Le samedi 13 juin 2020, portes ouvertes pour les parents d'élèves de CM2 au collège de Bresles et inscription des élèves.



A Rémérangles, le vendredi 18 octobre après-midi, les élèves ont fêté Halloween en invitant les parents d'élèves dans la classe et en organisant des jeux.

Séance de cinéma au Cinéma de St-Just-en-Chaussée, pour les élèves du CP au CM2 le
pour voir le film d'animation « Abominable ».



Le 18 octobre après-midi, en CP/CE1, des jeux de sociétés ont été proposés aux élèves.

Les maternelles :

Le 18 octobre matin, dans le cadre de la semaine du goût, les élèves de maternelle sont allés visiter, à Bresles, la boulangerie de M. Sacha LESCORNET et la boucherie de M. CAMUS. L'après-midi, ils ont pu bénéficier d'un goûter salé/sucré constitué d'aliments achetés le matin.

Le 12 ou le 13 décembre, dans le cadre de l'opération de Noël en Plateau Picard, les maternelles iront voir des dessins animés regroupés sous le titre « Loups et Loufouques ».

Le 19 ou le 20 décembre, un goûter de Noël sera organisé.

Le 02 mars matin, M. DARNY viendra présenter son nouveau spectacle « Le secret du jardin de Clément ». Les élèves créeront ensuite dans le jardin de l'école une parcelle sur le thème des plantes tinctoriales.

Au mois de mai, une sortie à la Villette est prévue.

Le 20 juin au Fay st-Quentin aura lieu une kermesse.





Etat-Civil 2019

Naissances

MINET Naëlle née le 30 décembre 2018

POHYER Bénédicte née le 03 janvier 2019

LOUISE Mathéo né le 04 février 2019

URSULET Andreas né le 02 août 2019

VIOT Joséphine née le 25 novembre 2019



Mariages

BOUSSOIS Antoine et GRANDSIRE Caroline le 1^{er} juin



PETIT Anthony et CAYER Emeline le 22 juin

Décès

SHEUER Alain, le 13 avril

HÉLIE Claude, le 25 mai

MERCIER Guy, le 05 juillet

DE CLERCQ Albert, le 7 octobre

DAVESNE Geneviève, le 29 octobre





Informations communales

PERMANENCE DU MAIRE

Les 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois, de 18h à 19h, uniquement sur RDV au 03.44.80.42.23.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Elections municipales 2020 :

Le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour.

Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020.

Faut-il s'inscrire avant le 31 décembre 2019 ?

Non, la date du 31 décembre n'est plus impérative. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Pour les prochaines élections municipales, il s'agit du 7 février 2020. Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle, ...).

Comment s'inscrire ?

- En ligne : vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :
 - Justificatif d'identité
 - Justificatif de domicile de (- de 3 mois)

Demande d'inscription sur les listes électorales



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

- Sur place : vous devez fournir les documents suivants :
 - Justificatif d'identité
 - Justificatif de domicile de (- de 3 mois)
- L'inscription est automatique pour :
 - le jeune atteignant 18 ans et s'étant fait recenser à l'âge de 16 ans
 - la personne devenue française après 2018

Rappel : l'unique bureau de vote de la commune est dans la **Salle du conseil de la Mairie**.



Tout jeune Français qui a
16 ans doit faire la
démarche de se faire
recenser.

Quand se faire recenser ?

Le jeune doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. Le recensement permet à l'administration :

- de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC),
- et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Démarche :

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

ou



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Service en ligne

Recensement citoyen obligatoire (Service accessible avec un compte Service-public.fr)

Se munir des documents suivants : (version numérisée sous format PDF)

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Délivrance de l'attestation

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata.

Si le recensement a été fait sur internet, l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire ;

Le jeune Français de 16 ans, s'il ne se fait pas recenser :

- ne sera pas convoqué à la JDC et ne pourra pas y participer,
- ne pourra pas s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat, ...) avant l'âge de 25 ans,
- ne pourra pas être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Réservation en Mairie

Responsable C. SCHNEIDER

	1 journée	Week-end	Vin d'honneur
Habitants Commune	150 €	200 €	60 €
Extérieurs	280 €	350 €	80 €

Ouverture des réservations :

- 8 mois à l'avance pour les habitants de la commune
- 6 mois à l'avance pour les extérieurs.

NUMEROS UTILES

Composez le **32 37*** 

ACCESSIBLE 24h/24h

* Numéros Autorisés : 0,20 Euro TTC / min

RésosGardés
3237

Consultation en ligne : www.3237.fr

N° D'URGENCE ET N° UTILES

15 SAMU	EDF : 09 69 32 15 15 (appel non surtaxé)
17 Police/gendarmerie	VEOLIA EAU : 09 69 32 35 29 (appel non surtaxé)
18 Pompiers	3646 CPAM
112 N° d'appel d'urgence européen	3939 Allo Service Public
114 N° d'urgence personnes sourdes et malentendantes (fax ou sms)	3049 Pôle Emploi
115 Samu social/secours aux sans abris	Centres anti poisons
119 Enfance maltraitée	Reims : 02 99 59 22 22
3624 SOS Médecins	Angers : 02 41 48 21 21
3919 Violences conjugales	Paris : 01 40 05 48 48
116 000 SOS enfants disparus	0892 683 208 Chèque volé ou perdu
	0892 705 705 opposition carte bancaire
	0 800 47 33 33 Urgence sécurité gaz

DIVAGATION DES CHIENS

Propriétaires de chiens et pour le bien-être de tous les habitants, merci de bien respecter la réglementation en vigueur. Arrêté pris le 12 novembre 2019.

Mairie d'ESSUILES SAINT-RIMAUULT

60510 ESSUILES

Tel : 03 44 80 42 23 E-mail : essuilles@orange.fr

ARRETE MUNICIPAL Relatif à la circulation et divagation des chiens

Le Maire,

Vu l'article L.2113-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L211-22 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le Code Civil et notamment son article 1385 ;

Vu les articles L.211-11 et suivants du Code Rural relatifs aux animaux dangereux et errants ;

Vu l'article L.214-5 du Code Rural relatif à l'identification des carnivores domestiques ;

Considérant qu'il a été observé la présence de chiens errants ou divagants dans certaines rues,
Considérant que la prolifération de chiens errants ou divagants est de nature à introduire un sentiment de crainte auprès de la population, notamment par le comportement qu'ils pourraient adopter,
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux.

ARRETE :

Article 1^{er} : Est considéré comme en état de divagation, tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est délaissé de son propriétaire ou de son responsable, d'une distance supérieure à cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son sort instinct est considéré en état de divagation

Article 2 : Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

Article 3 : Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens faire leurs besoins sur la voie publique ou de fouler dans les poubelles à ordures ménagères.

Article 4 : Les chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés, doivent être tenus en laisse ou muselés, devant être identifiés.

Article 5 : Tout propriétaire ou détenteur de l'un des chiens classés dans les catégories chiens d'attaque ou chiens de défense et de garde est tenu d'en faire la déclaration à la Mairie. Sur la voie publique, les chiens de ces deux catégories doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Article 6 : Tout chien errant trouvé sur la voie publique sera immédiatement capturé. Les animaux seront conduits à la SPA d'Essuilles selon le contrat en vigueur.

Article 7 : Lorsqu'un chien est réclamé par son propriétaire, ce dernier doit, préalablement à la remise de l'animal, acquitter à la SPA les frais afférents à son gardiennage.

Article 8 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et relevées en vue de poursuites par les services de gendarmerie.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de l'Osè,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Just-en-Chaussée, chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essuilles, le 12 novembre 2019.



Le Maire,
Régis VANDEWALLE

Tel : 06.30.26.39.14	Du 01/11 au 29/02	Du 01/03 au 31/10
Lundi	14h à 17h	14h à 18h
Mercredi	14h à 17h	14h à 18h
Samedi	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h et 14h à 18h



QUE FAIRE EN CAS DE DECOUVERTE DE MUNITIONS ?



Si vous découvrez des munitions chez vous ou dans un lieu public, ou si vous en possédez, **ne vous en débarrassez pas en les jetant n'importe où !**



Ces munitions représentent toujours un grand danger, elles ont été faites pour tuer, **ne vous fiez pas à leur aspect ni à leur état** (rouille).



**Pour votre sécurité, il ne faut
ni les toucher, ni les déplacer.**

**LES MUNITIONS DE GUERRE
SONT TOUJOURS DANGEREUSES**



Contactez immédiatement la mairie, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie la plus proche qui saisira la préfecture, seule habilitée à demander l'intervention du service du déminage. Le service du déminage vous contactera et viendra enlever gratuitement ces munitions.

ESSUILES ST RIMAULT

Besnois, le 06 octobre 2019

MONSIEUR LE MAIRE
 MAIRE DE ESSUILES
 MAIRIE
 02010 ESSUILES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application de l'article 6 de la Santé Publique. Les résultats en question doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.ssp.sciensano.gov.be

Prélevement : Type : Code : Nom : Prélevé le : mardi 22 octobre 2019 à 15h01
 Unité de gestion : UG09 : ESSUILES ST RIMAULT par : LIS
 Installation : ICH : 001100 : ESSUILES ST RIMAULT Type vials : DI
 Point de surveillance : 0 : 000070000 : CENTRE VILLAGE Commune : ESSUILES
 Localisation exacte : MAIRIE DE ESSUILES 28 RUE DE SULLY ROBERT MELANGEUR DE CUI

Mesures de terrain		Résultats	Limites de qualité inférieure	supérieure	Références de qualité inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau						
Température de mesure au pH		13 °C	13 °C			20,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH		7,1 units pH	6,50	8,50	6,50	8,50
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTATION						
Chlore libre		0,30 mg/CL/15				
Chlore total		0,31 mg/CL/15				

Analyses laboratoires : Analyse effectuée par : LIS/DE L'US/04 Référence laboratoire : IT_03_03_12023.1
 Type de l'analyse : DI Code SISE de l'analyse : 00120080

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES		Résultats	Limites de qualité inférieure	supérieure	Références de qualité inférieure	supérieure
Aspect (couleur)						
Couleur (ouate)		0 Ouat				
Couleur (quartz)		0 Ouat				
Turbidité (Nephelométrie NTU)		<0,30 NTU				0,30
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de mesure au pH						
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH		7,2 units pH	6,50	8,50	6,50	8,50
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C		586 µS/cm	200,00	1500,00	200,00	1500,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Azoteur (en Nitro)		<0,020 mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aéro. mesurables à 22°-48°		<1 u/ml				
Bact. aéro. mesurables à 35°-48°		<1 u/ml				
Bactéries coliformes 10°-30°C/15°		0 u/100ml			0	0
E. coli (100ml)		0 u/100ml			0	0
Escherichia coli 100ml / 10°		0 u/100ml			0	0

Consolidation réalisée le 06/10/2019 à 11h00

Une d'administration autorisée aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour la Préfecture et par délégation,

Le Responsable du service Santé Environnementale de l'Orne

José LEJEUNE

ESSUILES ST RIMAULT

Besnois, le 20 octobre 2019

MONSIEUR LE MAIRE
 MAIRE DE ESSUILES
 MAIRIE
 02010 ESSUILES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application de l'article 6 de la Santé Publique. Les résultats en question doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.ssp.sciensano.gov.be

Prélevement : Type : Code : Nom : Prélevé le : mardi 22 octobre 2019 à 15h00
 Unité de gestion : UG09 : ESSUILES ST RIMAULT par : LIS
 Installation : ICH : 001100 : ESSUILES ST RIMAULT Type vials : DI
 Point de surveillance : 0 : 000070000 : CENTRE VILLAGE Commune : ESSUILES
 Localisation exacte : MAIRIE DE ESSUILES 28 RUE DE SULLY ROBERT MELANGEUR DE CUI

Mesures de terrain		Résultats	Limites de qualité inférieure	supérieure	Références de qualité inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau						
Température de mesure au pH		15 °C				20,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH		7,1 units pH	6,50	8,50	6,50	8,50
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTATION						
Chlore libre		0,26 mg/CL/15				
Chlore total		0,31 mg/CL/15				

Analyses laboratoires : Analyse effectuée par : LIS/DE L'US/04 Référence laboratoire : IT_CS19_14511.1
 Type de l'analyse : DI Code SISE de l'analyse : 00120080

DIVERS MINERAUX		Résultats	Limites de qualité inférieure	supérieure	Références de qualité inférieure	supérieure
Pendant						
Pendant		4,7 µg/L				
Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00120080)						
Eau d'alimentation conforme aux limites et références de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés. Cependant le teneur en perchlorate étant supérieur à 4 µg/L, la Direction Générale de la Santé recommande de limiter l'utilisation de l'eau pour la préparation des biberons des nourissons de moins de 6 mois. La population doit être informée par vos soins de cette recommandation.						

Pour la Préfecture et par délégation,

Le Responsable du service Santé Environnementale de l'Orne

José LEJEUNE

L'ADIL 60 : une bonne adresse pour s'informer sur le logement

L'ADIL est l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise. Sa mission est de délivrer une information juridique et fiscale, neutre objective et gratuite sur le logement

Elle effectue chaque année :

- 7000 consultations info logement
- 3000 consultations info énergie
- 150 simulations financières pour préparer les accédants à la propriété à rencontrer leur banquier ou leur courtier.

Les informations :

- **Les rapports locatifs** : révisions de loyer, congé du bailleur ou du locataire, état des lieux et dépôt de garantie, charges et réparations...
- **L'accession à la propriété** : PTZ et autres prêts, contrat de construction, promesse de vente, garanties et assurances, frais et taxes, accession et union libre
- **La fiscalité du logement** : TVA, crédits d'impôt, plus values, revenus fonciers...
- **La copropriété** : assemblée générale, travaux, syndic, charges...
- **L'amélioration de l'habitat** : aides de l'ANAH, crédit d'impôt, déficits fonciers...
- **Les informations à caractère social** : précarité énergétique, prévention de l'impayé locatif, prévention des expulsions, sécurisation des prêts immobiliers, logement non décent et dégradé
- **Le conseil info énergie** : conseil sur les travaux, les matériaux, les normes d'isolation et de performance. Information sur les aides financières et fiscales

L'ADIL de l'Oise : un service de proximité :

L'ADIL renseigne les usagers tous les jours à son siège à Beauvais, consultations en visite et par téléphone, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, pour le **conseil info logement** et pour le **conseil info énergie** .

36 permanences près de chez vous

- **18 permanences info logement** : Breteuil, Chambly, Chantilly, Chaumont en Vexin, Clermont, Compiègne, Creil, Crépy en Valois, Méru, Montataire, Mouy, Nogent sur Oise, Noyon, Pont Sainte Maxence, Ressons sur Matz, Saint Just en Chaussée, Senlis, Thourotte.
- **18 permanences info énergie** : Bresles, Chantilly, Clermont, Compiègne, le Coudray Saint Germer, Creil, Crépy en Valois, Crèvecœur le Grand, Grandvillers, Méru, Neuilly en Thelle, Noyon, Pont Sainte Maxence, Ressons sur Matz, Senlis, Saint Just en Chaussée, Senlis, Songeons, Thourotte

Pour contacter l'ADIL : 03.44.48.61.30 - www.adil60.org

17 rue Jean Racine, 60000 Beauvais



Le tri + simple : une nouvelle colonne

Désormais, vous pouvez déposer tous vos emballages aux points-tri du Plateau Picard. Barquettes, films, sachets plastiques et bien d'autres ne sont plus exclus du tri. La colonne « jaune » les accueille, ainsi que tous les papiers. Plus de questions à se poser ! Le tri se simplifie pour recycler plus de matériaux et préserver l'environnement.

1

La famille du **tri** S'AGRANDIT

TOUS LES EMBALLAGES et **TOUS LES PAPIERS** se trient

Barquettes, pots, sachets, tubes et films plastiques rejoignent maintenant les bouteilles et les papiers dans les colonnes de tri.

Les progrès techniques du recyclage permettent aujourd'hui de réutiliser bien plus d'emballages qu'au démarrage du tri. Encore faut-il les collecter ! C'est le but de l'évolution des consignes de tri.

En triant plus, vous permettrez d'économiser des ressources naturelles précieuses et vous ferez fondre votre poubelle.



Les Papiers

Journaux, prospectus, magazines



Enveloppes, papiers de bureau, courriers



Cahiers, annuaires, catalogues, livres



en papier et en carton

Sacs, cartons



Boîtes, cartons



Briques (avec bouchon)



Les Emballages en métal

Bouteilles, aérosols



Conserves, barquettes, canettes



Boîtes, tubes, couvercles



Capsules à café, petits contenants



en plastique

Bouteilles, flacons (avec bouchon)



Boîtes, pots, bidons, emballages sous vide, barquettes



Sacs, sachets, tubes sur-emballage



Les bons gestes:

- Mettre les emballages et papiers en vrac
- Ne pas les emboîter
- Ne pas les découper ou déchirer en petits morceaux



pour recycler plus d'emballages et de papiers

2

Une seule et même colonne, *jaune*, au lieu de deux

Couleur emblématique du tri, le **jaune** remplacera peu à peu le bleu et le gris sur les plastrons des colonnes. Fini de séparer les papiers-cartons des briques alimentaires, emballages plastiques et métaux. Ce sera plus simple et tout aussi bien trié au final.



?

Votre point-tri n'est pas encore équipé de colonnes jaunes?

Utilisez les anciennes colonnes (plastron gris ou bleu) comme s'il s'agissait d'une colonne jaune. Leur contenu sera traité de la même manière.

Et les emballages en verre?

Rien ne change. Déposez vos bouteilles, bocaux, et canettes en verre dans les colonnes habituelles (plastron vert).



3

Un équipement dernier cri pour *trier* vos emballages et papiers

Collectés ensemble dans la colonne jaune, les emballages et les papiers rejoindront le centre de tri flambant neuf du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) en charge du traitement des déchets ménagers à Villers-Saint-Paul. Cet équipement très performant est capable de séparer les déchets en une vingtaine de matières différentes. Elles rejoindront ensuite leurs usines de recyclage respectives pour devenir de nouveaux objets.



Une question?

Contactez
le Pôle Environnement

Téléphone
03 69 12 50 70

Courriel

environnement@cc-plateaupicard.fr

+ d'info

www.plateaupicard.fr
www.consignesdetri.fr

guide du tri à télécharger



Plateau Picard

Communauté de Communes

CITEO
Centre national de
recyclage des emballages
cartonnés

SMDO
Syndicat Mixte du
Département de l'Oise



Association Gym d'Entretien

Une nouvelle année sportive pour l'Association. Bienvenue aux nouvelles et nouveaux adhérents.
Si vous voulez comme nous optimiser l'harmonie de votre silhouette et gagner en vitalité ainsi qu'en souplesse, venez participer aux séances de gymnastiques et de zumba proposées par nos coachs Leslie et Christophe, avec enthousiasme et décontraction.



Avec Christophe :

Mardi de 19h30 à 20h30

Renforcement musculaire

Vendredi de 9h30 à 10h30

Gym douce adaptée à tous



Avec Leslie le jeudi :

Gym de 19h à 20h

Zumba de 20h à 21h



Pour tout renseignement :

Port : 06 50 84 06 56 ou 06 83 34 48 98

Mail : erevan60@orange.fr ou catherine6071@hotmail.fr

Excellentes fêtes de fin d'année à tous,

Christiane, Catherine et Joëlle





Société de Chasse d'Essuiles St-Rimault

2019 se termine à grand pas... alors que la saison de chasse a débuté le 22 Septembre 2019 et prendra fin le 29 Février 2020.

Notre 4^{ème} Ball-trap a eu lieu les 07 et 08 Septembre, et comme chaque année dans la convivialité ! Merci à tous les bénévoles, les participants et les personnes non présentes mais qui participent avec leurs dons et leurs lots. Cette année nous avons pu déguster des Moules/Frites, malgré un temps effroyable.

Un grand Merci également à Monsieur le Maire pour sa subvention, son aide et sa présence !

La chasse est un loisir, mais chaque chasseur est avant toute chose un amoureux de la nature. La nature se partage : c'est une cohabitation avec les cyclistes, les marcheurs, les joggeurs.

Elle nous donne des vues surprenantes avec les bois, les chemins, selon les saisons c'est magique, c'est une beauté qui nous en met plein la vue !



La société de chasse organise son repas annuel

le Dimanche 19 Janvier 2020,

nous mangerons un petit mijoté appelé Carbonnade Flamande.

Venez nombreux ! Vous y êtes tous conviés !

En attendant nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année à tous !



Le Président

Bruno GOSSANT



La Compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Essuiles St-Rimault

Nous avons effectués 38 sorties : destructions de nids guêpes, malaises, chutes à domicile, et capture d'animaux.

Notre amicale est présidée par l'adjudant-chef WINDERICKX Albert.



Personnel du CPI, de gauche à droite :

Adjudant-chef AUTISSIER Jean-Luc, 2^{ème} Classe ROBERT Emmanuel, Adjudant-chef WINDERICKX Jean-Luc, Lieutenant SCHNEIDER Christian, Sergent-chef PAUCHET Sylvain, Caporal-chef GOSSANT Bruno.

Absents sur la photo : 1^{er} Classe SCHNEIDER Gilles et Adjudant WERQUIN David.

L'adjudant-chef SCHNEIDER Christian, chef de corps du CPI d'Essuiles St-Rimault, a été nommé lieutenant le 1^{er} janvier 2019.



Le CPI effectuant une manœuvre.



Le CPI de la commune est également présent lors des manifestations comme les cérémonies officielles, lors de la retraite aux flambeaux du 13 juillet, ou encore lors des cérémonies de décès.



Notre Sainte Barbe aura lieu le **samedi 25 janvier 2020** à la salle polyvalente d'Essuiles. Une messe en l'Eglise d'Essuiles sera célébrée ce même jour à 18h pour la Ste Barbe.

Toutes personnes intéressées à rejoindre le corps des sapeurs-pompiers d'Essuiles St-Rimault seront les bienvenues. La tranche d'âge est de 16 à 50 ans.

L'Amicale des sapeurs-pompiers d'Essuiles St-Rimault vous remercie de votre accueil lors du passage de la présentation de leur calendrier et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

Rappel sur le frelon asiatique :

- Ne pas l'approcher, ni détruire soi-même le nid.
- Le frelon pique et projette son venin.
- Il faut prévenir vos pompiers de la commune, appeler la Mairie, qui viendront confirmer qu'il s'agit bien d'un nid de frelon asiatique.
- Les pompiers de la commune appelleront le 18 qui enverra le Centre de Secours de Bresles pour établir une zone de sécurité, si besoin. Puis c'est le Centre de Secours principal de Beauvais qui viendra détruire le nid, lui seul a la compétence sur le groupement ouest de l'Oise.



Le **frelon asiatique** mesure environ 3 cm, jusqu'à 3.5 cm pour la reine frelon. Il s'identifie par ses pattes jaunes, son thorax noir et son abdomen cerné d'un anneau orangé et d'un triangle noir. Ce frelon ne peut être confondu avec la seule espèce de frelon vivant en France.



L'Animation Communale

Ciné rural : Rétrospective 2019



En collaboration avec le
CINE RURAL 60, une séance de
cinéma s'invite une fois par mois à la
salle polyvalente d'Essuiles.

Merci d'être toujours plus
nombreux à venir vous
installer devant un bon film !

Animation du 13 juillet

Pour la soirée du 13 juillet, un barbecue a été organisé.

L'animation communale remercie Madame Magali DENIS pour l'aide apportée.



Activité tricot

Deux fois par mois, expérimentés mais aussi débutants, se retrouvent pour un moment convivial autour du tricot, du crochet, du canevas ou de la broderie.



Les connaissances sont partagées, des idées sont données...chacun apporte son ouvrage en cours ou son matériel pour une nouvelle réalisation !

L'arbre de Noël

Le bilan des activités de l'année 2019, nous a permis d'offrir une projection de cinéma. Le Père Noël a remis un cadeau aux 105 enfants de la commune âgés de 0 à 11 ans présent le jour de l'arbre de Noël. Cet après-midi s'est terminé par la dégustation des gâteaux apportés par les parents.



L'équipe de l'animation communale est composée de M. et Mme SCHNEIDER et de Mme BUREAU Gisèle. Nous remercions Mme Magali DENIS et M. Bruno GOSSENT pour l'aide qu'ils apportent dans nos diverses animations.

Toute personne désirant renforcer notre équipe est la bienvenue ou tout autre personne qui serait intéressée pour reprendre le flambeau peut se faire connaître.

L'équipe de l'animation communale vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020.



La vie de la Paroisse

Eglise de
St-Rimault

Messe de la Ste Barbe

Samedi 25 janvier à 18h00
En l'Eglise d'Essuiles

Paroisse Saint Vincent de Paul

du Pays de Chaussée

Père Bernard GRENIER, administrateur,
06 01 88 31 01,
bernard.grenier.catho60@gmail.com

Abbé Bruno BONINI, vicaire,
06 82 45 00 94,
brunobonini60@gmail.com

20, rue de Beauvais
60130 Saint Just en Chaussée
Tél : 03 44 78 51 12

Mail : stvincentparoisse@orange.fr

Permanences à la maison paroissiale :
Le mardi de 10h à 11h (sauf en juillet et août)
et le samedi de 10h à 11h30.

Messes en semaine:

Mardi et mercredi:

Adoration à 9h00 - Messe à 9h30
(sacristie de St-Just)

Vendredi : Messe à 18h30
(sacristie de St-Just)

1^{er} jeudi de chaque mois messe à 15h00 à
l'EHPAD « Les Acacias » de St-Just

2^{ème} jeudi de chaque mois messe à 15h00 à la
maison de retraite
« Les Alysses » de Lieuvillers

Horaires des messes pour fin décembre 2019 :

Samedi 21 18h00 Fournival
Dimanche 22 9h30 Brunvillers la Motte
4^{ème} dim avent 11h00 St-Just-en-Chaussée
Mardi 24 18h00 St-Just-en-Chaussée
Noël 21h00 Ravenel

Mercredi 25 11h00 St-Just-en-Chaussée *Noël*
Vendredi 27 Adoration du St Sacrement
De 14h00 à minuit à l'oratoire de la maison paroissiale
Samedi 28 18h00 Gannes
Dimanche 29 9h30 Angivillers
Ste Famille 11h00 St-Just-en-Chaussée

Les personnes relais

Essuiles Saint-Rimault Catherine VANDEWALLE - 03 44 80 38 91 et Marina FLAMAND.

La vie sacramentelle

➤ Pour un baptême

Enfant de moins de 3 ans : Inscription et renseignements lors des permanences paroissiales. S'y prendre 3 mois avant, des rencontres de préparation sont nécessaires.

Enfant de 3 à 11 ans : voir la paroisse. Adulte : Contacter Françoise MIGNAN - 06 08 17 66 79

➤ Pour un mariage

Inscription et renseignements lors des permanences paroissiales. S'y prendre 3 mois avant.

➤ Pour des funérailles

Prendre contact avec les pompes funèbres, ce sont elles qui se mettent en rapport avec la paroisse.

Retrouvez les horaires des messes du Pays de Chaussée sur internet : <http://messesinfo.fr>



Festivités du 14 juillet 2019

Le 14 juillet a été organisé le concours de la plus belle brouette fleurie et/ou décorée.



Merci à Emma et
Clara MALLARD
d'avoir joué le
jeu et de nous
avoir présenté
leurs
magnifiques
brouettes !



Pour l'année 2020, le concours sera sur le thème des caisses à savons :

A vos marteaux, scies, planches, roues ... que vos idées fusent !



Les attractions et manèges gratuits, l'atelier maquillage, la distribution de bonbons, balade en poneys et encore d'autres merveilles ont fait le bonheur des enfants.

Toutes ces festivités se sont clôturées par un vin d'honneur offert par la commune à toutes les personnes présentes.

MERCI A TOUS !



Traditionnelle retraite aux flambeaux du 13 juillet

8 MAI
1945

Cérémonie du 08 mai



C'est sous la pluie que Monsieur le Maire et son Conseil ont célébré la 74^{ème} commémoration de l'armistice, ce 08 mai 2019.

La capitulation du III^e Reich allemand devant les Alliés, actée le 8 mai 1945, a marqué la fin en Europe de la Seconde Guerre mondiale, le conflit le plus meurtrier de l'histoire.

Pour clôturer cet hommage, le traditionnel vin d'honneur a été offert par la municipalité à la salle des fêtes d'Essuiles.

1918-2019

Cérémonie du 11 novembre



Le 11 novembre 1918, à 11 heures, l'armistice entre la France et l'Allemagne marque la suspension des combats et le début des grandes négociations.

La fin de la guerre de 1914-1918 est proche. C'est au moment de la signature des traités de paix à Versailles, le 28 juin 1919, que la paix triomphe. La sortie de guerre est alors actée.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES



INSTITUT FRANÇAIS

LES CHIFFRES

En 2018, **1 femme** est décédée tous les **3 jours** en France.

Dans l'Oise, en 2018, plus de **1200 faits de violences** ont été déclarés auprès des forces de l'ordre. Plus de **2000 femmes** et **300 enfants** ont été pris en charge par les professionnels du territoire après des violences conjugales.

En 2018 en France, **121 femmes** sont décédées des coups de leurs conjoints ou ex-conjoints, ainsi que **21 enfants**.

28 hommes sont décédés dont plus de la moitié violentaient leurs épouses ou compagnes, en 2018 en France.

Durant l'année 2017, **219 000 femmes** se sont déclarées victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint.

Plus de **50 auteurs de violences** ont effectué un stage de responsabilisation et des évictions du domicile ont été prononcées par la justice en 2018 dans l'Oise.

Le Gouvernement a lancé le Grenelle des violences conjugales le 3 septembre 2019, avec l'annonce de nouvelles mesures visant à protéger les victimes

LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OISE

Dans l'Oise, des **protocoles** de prise en charge et d'accompagnement des victimes de violences conjugales existent depuis 2003 en lien avec chaque parquet. Ils ont été **renforcés** par de **nouveaux outils** et ont été renouvelés le 16 novembre 2017 à Compiègne, et le 18 juin 2019 à Senlis et Beauvais.

32 structures sont engagées auprès de la préfecture de l'Oise, dont les parquets, la police nationale, le groupement de gendarmerie départementale, l'agence régionale de la santé, les services départementaux de l'Éducation nationale, le service pénitentiaire d'insertion et de probation, les sapeurs-pompiers, des collectivités territoriales, des professionnels de santé dont les centres hospitaliers et le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins, des associations et centres d'hébergement d'urgence.

Ces protocoles favorisent l'**accompagnement** des victimes de violences (avec des réponses adaptées aux situations qui ne sont pas nécessairement des procédures judiciaires), le **travail en réseau**, l'**échange** et la **formation** des professionnels.

Pour toutes questions relatives à ces protocoles et à leur fonctionnement

- Association France victimes 60, ressort territorial du parquet de Beauvais : **03 44 06 78 78**
- Association France victimes 60, ressort territorial du parquet de Senlis : **03 44 53 95 84**
- Association CIDFF, ressort territorial du parquet de Compiègne : **03 44 36 52 70**



Panorama des services de la Communauté de communes du

Eau & assainissement

Tél. 03 69 12 50 70
environnement@cc-plateaupicard.fr
Pôle environnement

La Communauté de Communes gère l'eau potable et l'assainissement collectif ou non sur son territoire, directement ou avec l'aide de prestataires (Suez, Veolia, SAUR...) suivants les communes.

Quel que soit le domaine, en cas d'urgence, d'ouverture ou de résiliation de compte, facturation, technique, consultez

www.plateaupicard.fr (rubrique Eau, assainissement) pour savoir à qui vous adresser et ses coordonnées.

Urbanisme

Tél. 03 44 78 70 02
urbanisme@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast

La Communauté instruit les autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager...). Dans 42 de ses communes, le service est accessible aux habitants et leur permet d'obtenir des informations techniques et juridiques en amont de leur projet. Le Maire reste le décisionnaire. Les dossiers sont déposés en mairie, interlocutrice privilégiée pour leur suivi.

Événements culturels

Tél. 03 44 78 70 02
culture@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast

Festival de printemps, de jazz, spectacles jeune public, danse, cirque, théâtre... le Plateau Picard offre une programmation de qualité toute l'année. Un guide de la saison est disponible en mairies ou en ligne.



Rezo Séniors

Tél. 03 44 77 38 68
mobilite@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast

Avec Rezo Séniors, le Plateau Picard facilite les déplacements des plus de 65 ans.

Des conducteurs solidaires, validés par la collectivité, se rendent disponibles quelques heures par semaine ou par mois pour les emmener sur de courts trajets du quotidien (courses, rendez-vous, loisirs...).

Les séniors s'inscrivent sur www.rezopouce.fr ou par téléphone. Ils contactent alors la *Référente mobilité* du Plateau Picard pour demander une prise en charge.

Ils ne leur restent plus qu'à attendre la réponse positive d'un conducteur solidaire prévenu par SMS ou courriel.



Ateliers musicaux

Tél. 03 44 78 70 02
culture@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast

Avec les écoles de musique du territoire, les ateliers musicaux permettent aux enfants dès 3 ans, de découvrir la musique en s'amusant.

Petite enfance

Tél. 03 44 78 09 06
petite.enfance@cc-plateaupicard.fr
Espace Pierre Guyard

Le relais assistantes maternelles

Il s'adresse aux parents recherchant un accueil individuel pour leur enfant, des conseils et une aide à la rédaction de contrats.

Les structures d'accueils

Ce sont des services d'accueil occasionnel ou régulier des enfants de moins de 4 ans du Plateau Picard.



Repas à domicile

Tél. 03 44 78 09 06
s.repas@cc-plateaupicard.fr
Espace Pierre Guyard

Un service de livraison de repas est proposé aux habitants de plus de 60 ans ou ayant des difficultés provisoires ou définitives à préparer leurs repas.

Apprentissage scolaire de la natation

Tél. 03 44 77 38 66
jeunesse@cc-plateaupicard.fr
Espace Pierre Guyard

Le Plateau Picard organise et finance le transport et les entrées en piscine des élèves de son territoire afin que tous sachent nager en arrivant au collège.

Les Rendez-vous du terroir

Tél. 03 44 77 38 77
communication@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast

Tous les premiers vendredis du mois, à partir de 16h30, place de la gare de Saint-Just-en-Chaussée, approvisionnez-vous chez des producteurs 100 % picards.

Ciné-jeunes

Tél. 03 44 78 09 06
jeunesse@cc-plateaupicard.fr
Espace Pierre Guyard

À chaque vacances scolaires, la place de cinéma à 2,50 € pour les moins de 20 ans du Plateau Picard avec la *carte Ciné-jeune*.

Amélioration de l'habitat

Tél. 03 44 77 38 60
habitat@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast



Le Plateau Picard finance les travaux d'amélioration de l'habitat. Il vous rencontre lors de permanences, vous accompagne dans l'élaboration de votre projet et la recherche de financements pour :

- Réduire votre facture énergétique,
- Lutter contre la précarité énergétique,
- Favoriser un maintien à domicile,
- Adapter un logement au handicap

Économie

Tél. 03 44 77 38 61
accueil@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast

Le Plateau Picard gère 6 zones d'activités à Tricot, Avrechy, Wavignies, Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny. 8 lots sont encore disponibles pour accueillir vos entreprises.

De plus, grâce à un partenariat avancé, le Plateau Picard propose différents dispositifs de maintien de soutien au commerce et à l'artisanat de proximité ainsi qu'à la création d'entreprise.



Tourisme

Tél. 03 44 77 38 61
tourisme@cc-plateaupicard.fr
Espace De Baynast

Regorgeant de richesses historiques, culturelles et environnementales, c'est également un territoire idéal pour se mettre au vert quelques jours ou se ressourcer le temps d'une halte. C'est pourquoi la Communauté de Communes propose une aide financière à la création de gîtes ou chambres d'hôtes sur le Plateau Picard.



Déchets ménagers



dans des filières adaptées.

Les déchetteries

Avec le Pass'déchetterie (à demander en ligne), vous accédez à 4 déchetteries qui recueillent vos gravats, déchets verts, encombrants, déchets toxiques pour les valoriser.

Les points-tri

Vous y déposez vos emballages plastiques, métalliques, en verre, briques alimentaires, bouteilles, vos journaux et revues. Ils sont ainsi recyclés

La Recyclerie

La Recyclerie remet en état et revend des objets usuels (meubles, électroménager, livres, vêtements, vaisselle, bibelots, jouets...), à petits prix, dans son magasin. Elle peut collecter les encombrants chez vous, gratuitement sur rendez-vous, si vous ne pouvez pas vous déplacer

La collecte des déchets verts

Elle fonctionne durant la période de forte production des déchets verts qui seront valorisés par compostage. Le Plateau Picard fournit aussi des composteurs à prix réduit pour composter chez vous toute l'année.

Les déchets non recyclables

Collectés chaque semaine à votre porte, seuls les déchets contenus dans un bac du Plateau Picard (à demander en ligne) sont acceptés.

La sensibilisation

Le Plateau Picard aide les établissements accueillant du jeune public à les sensibiliser sur des thèmes variés (tri, recyclage, compostage, réemploi, gaspillage alimentaire, goûter et éco-consommation). Elle propose également des expositions et des ateliers de sensibilisation aux adultes pour les informer de manière conviviale.

Tél. 03 69 12 50 70
infos.dechets@cc-plateaupicard.fr
Pôle environnement

Infos pratiques

Communauté de Communes du Plateau Picard
BP 10205 60132 Saint-Just-en-Chaussée CEDEX
accueil@cc-plateaupicard.fr

Espace De Baynast
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
140 rue Verte
au Plessier-sur-Saint-Just
Tél. 03 44 78 70 02

Espace Pierre Guyard
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h (16h le vendredi)
Rue du Tour de Ville
à Saint-Just-en-Chaussée
Tél. 03 44 78 09 06

Pôle environnement
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Rue Sarrail
à Saint-Just-en-Chaussée
Tél. 03 69 12 50 70



Plateau Picard

Communauté de Communes



Les aventures de Julie et Julien

Il était une fois des jumeaux de sept ans, Julie et Julien, qui habitaient le petit village de Clansayes, en Drôme provençale. Noël approchait. Les enfants rêvaient. Ils rêvaient que cette année-là le père Noël leur apporterait un poney et une ponette. Chaque fois qu'ils en parlaient à leurs parents, ceux-ci répondaient : « Ce n'est pas sûr que le père Noël ait les moyens de vous offrir des cadeaux aussi coûteux, et puis des cadeaux comme ça, ça se mérite. Etes-vous certains de vous être toujours bien conduits durant l'année ? »

Julie et Julien convenaient qu'ils n'avaient pas toujours été sages, ni obéissants envers leurs parents, ni vraiment attentifs à l'école. Pourtant, ils en avaient tellement envie de ce poney et de cette ponette. Tellement, qu'ils voulurent plaider leur cause auprès du père Noël.

Dans la nuit du 24 au 25 décembre, ils descendirent sans faire de bruit de leur chambre, et sortirent pour se rendre tout en haut de la tour de Clansayes. C'est là, pensaient-ils, qu'ils avaient le plus de chance d'approcher l'attelage du bonhomme. Arrivés tout en haut de la tour, quelle ne fut pas leur surprise en constatant qu'un grand barbu s'y trouvait déjà, un grand barbu aussi noir et aussi sombre de vêtements et de caractère que le père Noël était blanc de poil, rouge d'habits et jovial de tempérament.

« Je ne suis pas le père Noël, je suis son frère, le père fouettard », dit l'homme en noir. « Mais, bon, c'est Noël pour tout le monde. Ce sera donc mon jour de bonté. Je vais vous faire un cadeau. Cette jolie boîte est à vous, mais je vous interdis de chercher à savoir ce qu'il y a dedans ! »

La boîte était d'ébène (un bois précieux et noir) et délicatement sculptée, son fermoir et ses ferrures étaient d'or ouvragé. Julie et Julien remercièrent avec chaleur le père fouettard et regagnèrent bien vite leur chambre, où ils ne se lassaient pas de tourner et de retourner la boîte entre leurs mains.



Alors que minuit n'était plus loin, Julie dit à Julien :

« Si on l'ouvrait, juste un peu ? » Le frère en avait autant envie que sa jumelle.

Ils l'ouvrirent, juste un peu. Ce peu-là était déjà trop. Une main velue surgit et distribua des claques à l'un et à l'autre des deux enfants qui ne parvenaient pas à refermer la boîte à gifles.

Au douzième coup de minuit, ils entendirent toussoter dans la chambre. C'était le père Noël. « Je reconnais bien là mon frère, le père fouettard. Il vous a donné cette boîte en sachant que vous ne résisteriez pas à la tentation. Quel enfant ne sait pas que la meilleure confiture est celle qu'on lui a interdit de manger ! »

Les jumeaux supplièrent le père Noël de les aider.

« Cela dépend de vous. Rappelez-vous les trois plus grosses bêtises que vous avez commises cette année. Vous verrez bien si vous êtes pardonnés ! »

Au fur et à mesure que Julie et Julien confessaient leurs plus grosses bêtises, en promettant de ne plus recommencer, la main se faisait plus câline, plus caressante.

« C'est bien, dit l'homme à la grande barbe blanche. Gardez la boîte. Maintenant, c'est une boîte à caresses. » Les deux enfants se regardèrent. Ils dirent au père Noël :

« Nous avons une maman, un papa. Nous n'avons jamais manqué ni de câlins, ni de caresses. Prenez la boîte et offrez-la à un enfant qui a besoin de rêver. »

Ému, le père Noël s'assit sur le lit de Julie. « Et vous, que voudriez-vous pour Noël ? »

« Un poney et une ponette », répondirent en chœur les enfants.

« C'est que je n'en ai pas amené avec moi. Attendez, il y a peut-être un moyen d'arranger les choses. »

Le père Noël prit dans sa hotte un crayon, une boîte de peinture à l'eau. Il dessina sur la tapisserie neuve un poney et une ponette. C'est vrai qu'ils étaient bien beaux, tellement expressifs qu'on aurait pu les croire vivants. Les enfants étaient un peu déçus, et inquiets quant à la réaction des parents en voyant la tapisserie le lendemain matin. Ils n'en montrèrent rien, pour ne pas peiner le bon vieillard qui s'était donné tant de mal. Ils le remercièrent, et le bonhomme s'en fut. On entendit quelque temps tintinnabuler les sonnailles du traîneau et de l'attelage, puis ce fut le silence imposant de la grande nuit d'hiver. Les jumeaux s'endormirent. Ils dormirent jusqu'à ce que les réveillent des hennissements joyeux et des coups de langue amicaux sur les joues. Il y avait là un poney, une ponette, en vrai, et le dessin sur la tapisserie avait disparu.



Mais pour les faire descendre de la chambre au premier étage, ce fut une autre histoire !

JEUX DE NOËL

FINISSE-TOI À DÉCOUVRIR LE COUL SECRET

🐰	🐣	🐞	🐛	🐜	🐝	☀️	🌙	🐟	🐰	🐣	🐞	🐜	🐝	🐟
J									O	E				

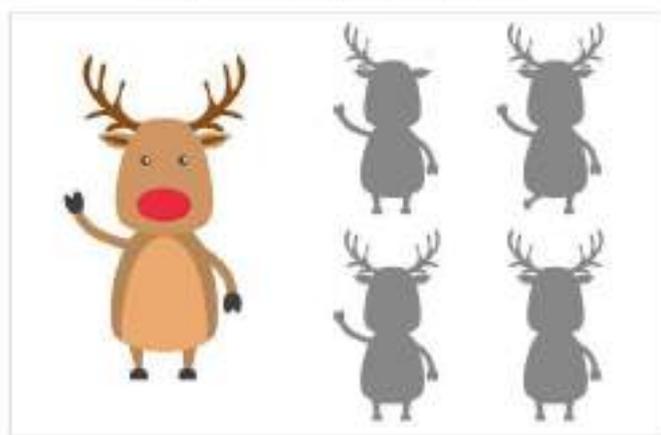
🐱	🐶	🐷	🐘	☔	🌙	🐱	🐛	🐟	🐞	🐣	☀️	🐛	🐝	🐟
P	U					A			T	M	B			R



RETROUVE LES 7 DIFFÉRENCES ENTRE LES DEUX DESSINS



RETROUVE L'OMBRE QUI APPARTIENT AU PERSONNAGE



A table !

Brochettes de Saint-Jacques et foie gras

(6 personnes)

Niveau : facile

Préparation : 10 min

Cuisson : 5min



INGREDIENTS

18 Noix de St-Jacques sans corail
6 tranches épaisses de foie gras de canard cru
1 cuil. à soupe Farine
1 cuil. à soupe Huile d'olive
1/2 cuil. à café Rase de piment d'Espelette
Aneth
Fleur de sel

PRÉPARATION

1. Préchauffez le four en position grill.
2. Coupez chaque tranche de foie gras en trois et farinez-les légèrement. Réservez au frais.
3. Huilez les noix de st-jacques des deux côtés. Piquez les noix de st-jacques et les morceaux de foie gras sur des brochettes en les alternant. Posez au fur à mesure les brochettes sur une plaque à pâtisserie recouverte de papier sulfurisé. Salez et saupoudrez de piment d'Espelette.
4. Enfournez et faites cuire 5 min en retournant les brochettes à mi-cuisson.
5. Servez dès la sortie du four, décoré de toutes petites pluches d'aneth et accompagné d'une salade de mesclun et de fines tranches d'ananas rôti.

Astuce : vous pouvez aussi faire poêler séparément les noix de st-jacques dans du beurre et les morceaux de foie gras dans une poêle chauffée à blanc et ne les mettre sur les brochettes qu'après la cuisson.

Truffes aux épices de Noël

(6 Personnes)

Niveau : facile

Préparation : 15 min

Cuisson : 10 min

Réfrigération : 6 heures



PRÉPARATION

INGREDIENTS

2 jaunes d'œufs
120 g de beurre ramolli
200 g de chocolat noir
1 sachet de sucre vanillé
1/2 c. à café de cannelle en poudre
1/2 c. à café gingembre en poudre
Cacao en poudre

1. Râpez le chocolat ou coupez-le en petits morceaux et faites-le fondre au bain-marie avec le sucre vanillé. Incorporez le beurre ramolli et mélangez. Laissez refroidir à température ambiante pendant 15 minutes, puis incorporez les jaunes d'œufs. Ajoutez les épices et mélangez de nouveau. Réservez la ganache 6 heures au frais.
2. Versez le cacao en poudre sur une assiette. Prélevez un peu de ganache à l'aide d'une petite cuillère, puis formez des petites boules régulières entre vos mains. Roulez-les dans le cacao en poudre.
3. Conservez les truffes au frais jusqu'au moment de servir (mais pas au réfrigérateur)



Collecte

des ordures ménagères

Noël & Jour de l'An

Il n'y aura **pas de collecte** des ordures ménagères les **mercredis 25 décembre 2019** et **1^{er} janvier 2020**.

Des **collectes de remplacement** auront lieu les **samedis 28 décembre 2019** et **4 janvier 2020**.

Pour tout renseignement :

03 69 12 50 70

infos.dechets@cc-plateaupicard.fr



Bien trier, moins jeter

Plateau Picard
Communauté de Communes

COLLECTE des SAPINS DE NOËL



en porte-à-porte

Dans votre commune
Mardi 7 janvier 2020

Uniquement
les sapins
naturels
sans décorations
ni éléments artificiels.

Pensez à me
recycler!



Déposez votre sapin
dans la rue la veille au soir !

www.plateaupicard.fr

environnement@cc-plateaupicard.fr

03 69 12 50 70



Plateau Picard

Communauté de Communes

LES DATES A RETENIR :

5 janvier 2020 : Vœux du Maire

18 janvier : repas de la Société de Chasse

25 janvier : Ste Barbe

15 et 22 mars : Elections municipales

8 mai : Cérémonie de la Victoire 1945

14 juillet : Fête Nationale

11 novembre : Cérémonie de l'Armistice

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Les nouveaux arrivants à Essuiles et ses hameaux sont invités à venir se présenter à la mairie afin que nous puissions vous réserver le meilleur accueil et dans le but de connaître vos éventuelles attentes.





BRIE PICARDIE
Toute une banque
pour vous

ADO CLÔTURES

PORTAILS - CLÔTURES
AUTOMATISMES - SERRURERIE

03 44 07 95 90

www.adoclotures.com

Zi de l'Isle - 60370 HERMES



Notre Déesse !
Service et qualité

Viande
Extra

Boucherie - Charcuterie
François DOUCHET

44 Rue des Acacias 60480 NOYERS ST MARTIN

☎ **03 44 80 70 56**

Fenêtres Volets Stores Portes Portails



Notre seul objectif : vous satisfaire !



- Fenêtres
- Volets
- Stores
- Portes
- Portails

Tél.: 03 44 19 21 21

Zone Industrielle Sud - Rue du Bois Prévoist 60130 Saint-Just-en-Chaussée
www.fenetres-sbp.fr



Antoine JOSEPH

Assurance, Prévoyance et Placements

Saint-Just-en-Chaussée & Breteuil

Vous souhaitez une étude personnalisée

Contactez-nous au 03 44 78 54 84

<http://agence.mma.fr/saint-just-en-chaussee>



**AUTO ECOLE FRANÇAISE DE
CONDUITE 2**

- Permis B
- Permis BEA
- Permis accéléré
- Formation AAC

5, RUE CORRÉUS

60000 BEAUVAIS

Tél. : 03 44 48 64 81

AGRÉMENT E 12006049780

Mail : contact@aefc2.fr

Site : auto-ecole-beauvais.fr

Chez E. Leclerc 
Saint Just en Chaussée,
vous savez que
vous achetez moins cher,
avec les services en plus !

 Location
E.Leclerc®



E. Leclerc 
DRIVE
**OUVERT DU
LUNDI AU SAMEDI
DE 8H À 20H**

**HORAIRES D'OUVERTURE
DU LUNDI AU JEUDI
ET SAMEDI DE 8H À 19H30
LE VENDREDI DE 8H À 20H
LE DIMANCHE DE 9H À 12H**

SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE
Tél. : 03 44 78 78 11



CAFE WATTELLIER
ST RIMAUT

BAR - TABAC - EPICERIE - JEUX

OUVERT TOUS LES JOURS
SAUF LE LUNDI

**Alarmes - Video
Automatisme de Portail**



**Electricité générale
Chauffage électrique...**



Sarl LABELLEC 60
Tél. 03 44 07 96 18
BRESLES

ENTREPRISE DE PEINTURE

**Revêtement Sols et Murs
Ravalement - Isolation - Vitrerie**

Xavier FLAMAND

122 Chaussée Brunehaut - Hatton
60510 Essuiles St-Rimault
Tél. : **03 44 80 46 50**
Port. : 06 10 83 43 60

Camus Bernard SARL

*Nos propositions de
Fêtes de Fin d'Année!*

Idées opératives - Entrées froides et chaudes
Plats cuisinés - Accompagnements
Pensez à bien vérifier vos commandes

8 RUE DE LA MARE DU FOUR - 60510 BRESLES
Tél. : 03 44 07 90 29



**S.A.S. spécialisée
en cloisons sèches, plafonds et isolation**
Zone Artisanale Champstraine
BP46 - 60871 RIEUX Cedex
Tél. : 03 44 70 03 75 - Fax : 03 44 70 04 97
e-mail : belvalette.sas@wanadoo.fr

id Clôture
Des idées qui vous ressemblent

Isabelle DUPONT

Portails • Portes de garage • Volets
Terrasses • Maçonnerie

5 Chemin des passants - 60510 BRESLES
Tél : 03.44.07.40.00 Port : 06.22.11.04.29

www.id-cloture.com
contact@idcloture.com

DECAUX & FILS

CARBURANT - GRANULÉS BOIS - PALETTES - AD BLUE

FIUOL

FIUOL ESSO

GASOIL

GNR B ZERO

AD BLUE air

NOUVEAU SITE
www.decaux-et-fils.fr

Granulés Bois
Sacs & Vrac

Tél. : **03 44 19 21 90** - Fax : **03 44 19 21 99**

E-mail : palette.decaux@wanadoo.fr - Site : www.decaux-et-fils.fr

Rue du Bois Prévoist - Z.I. Sud - 60130 St-Just-en-Chaussée

SARL au capital de 500 000 € - REGISTRE 209 846 326 00018 - APE 1420 Z - TVA Intracommunautaire FR18 299 846 326

L'ESCARGOT PICARD

Montreuil sur Brèche Oise



*Vous propose leurs produits à base d'escargots
en frais conserves et surgelés
Ventes à la ferme sur rendez-vous !
sur le marché de Beauvais et de Crèvecœur le grand*
Tél. : 03.44.80.38.08

RAVALLEMENT - MAÇONNERIE -
ISOLATION - FENETRE - CARRELAGE -
COUVERTURE

SARL EGB DELARGILLIERE

ENTREPRISE DU BATIMENT NEUF ET RENOVATION

2 rue du pont de pierres
60510 THERDONNE
03.44.07.76.02

Bonnes fêtes
de fin d'année !

